



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service Politique de la Ville

2025 DDCT 51 - Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires - Subventions de fonctionnement (120 850 euros) à 18 associations pour le financement de 20 projets dans les quartiers populaires des arrondissements (1ère tranche).

Mme Melody TONOLLI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;
Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030);
Vue la délibération 2024 DDCT 65, par lequel il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;
Vue la délibération 2024 DDCT 100, par lequel il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris ;
Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations œuvrant à la mise en œuvre du Pacte pour les quartiers populaires ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Mélody TONOLLI, au nom de la 5ème commission.

Délibère,

Article 1 : Une subvention globale de 5400 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR (9510) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Séjour vacances collectif familial (2025_08248/DDCT SPV/5400 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 2 : Une subvention globale de 3650 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ACTURE (203452) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Quartier Connect - Animation de l'espace public autour du numérique (2025_08813/DDCT SPV/3650 €)

Article 3 : Une subvention globale de 5000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CENTRE SOCIAL ET CULTUREL PORTE POUCHET (191754) (17e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Enveloppe Pacte : espace public : l'Estival du quartier (2025_08266/DDCT SPV/5000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 4 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CHEMINS D'ICI (197648) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Chapelle Sur Scène (fête de quartier) (2025_01397/DDCT SPV/4000 €)

Article 5 : Une subvention globale de 29800 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CLICHES URBAINS (12649) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Karrément Alphonse ! (accompagnement par l'image de la rénovation urbaine Alphonse Karr) (2025_05913/DDCT SPV/10000 €)
- Point d'Orgues.org (accompagnement visuel du projet urbains des Orgues) (2025_06271/DDCT SPV/19800 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 6 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association DE MONBLEMONT (196526) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Fête de quartier Blémont (2025_08329/DDCT SPV/4000 €)

Article 7 : Une subvention globale de 9000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association DES CRIS DES VILLES (196554) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Aménageons et animons les espaces publics des Amandiers (2025_04125/DDCT SPV/9000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 8 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LA MAISON BLEUE PORTE MONTMARTRE (163481) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- la fête du quartier Binet (2025_00729/DDCT SPV/8000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 9 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LABOMATIQUE (3521) (19e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Espace public - En lieux et place - Création de podcasts et d'un site Place du Colonel Fabien (2025_04487/DDCT SPV/4000 €)

Article 10 : Une subvention globale de 14000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LE FIL DE SOIE (15306) (14^e et 20^e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Festival Le Fil de Soie à Paris 14 - Politique de la ville - Occupation positive espace public (2025_05571/DDCT SPV/6000 €)
- Festival Le Fil de Soie à Paris 20 - Politique de la ville - Occupation positive espace public (2025_05572/DDCT SPV/8000 €)

Article 11 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LES ENFANTS D'HEBERT (206331) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Réenchanter la rue Tchaikovski- De l'ombre à la lumière pour le bien-être de toutes et tous (2025_08435/DDCT SPV/8000 €)

Article 12 : Une subvention globale de 5000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LES FAISEURS DE SCENES (148961) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CONTES EN WIGWAM 2025 (2025_03805/DDCT SPV/5000 €)

Article 13 : Une subvention globale de 4500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LES JEUNES AMBITIEUX (L.J.A) (196649) (19e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Actions autour de la scolarité pour la jeunesse de Stalingrad et Riquet (2025_08607/DDCT SPV/4500 €)

Article 14 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association PAR ICI (191397) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- BOITE A DONNS POUR FELIX TERRIER (2025_01812/DDCT SPV/3000 €)

Article 15 : Une subvention globale de 5000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association PIECES MONTEES (13286) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Femmes, Vie, Sciences, Egalité : animation sociale et culturelle de l'espace public QPV Portes 20e (2025_02132/DDCT SPV/5000 €)

Article 16 : Une subvention globale de 3500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ROSA-PARKS (PARIS) (183499) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Revitalisation d'un espace commun: émergence d'une place populaire au square Charles-Hermite (2025_02313/DDCT SPV/3500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 17 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association TRAVERSÉES PROD (205932) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Sensibiliser à la question du harcèlement scolaire par le théâtre (pièce et ateliers) (2025_02168/DDCT SPV/2000 €)

Article 18 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association WOMENABILITY (185280) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Jeuness.Olidaire (Paris 20) (2025_01974/DDCT SPV/3000 €)

Article 19 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 120 850 euros et seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025, sous réserve de la décision de financement.